

Licence FFV avec la mention « compétition » obligatoire pour le Skipper.

Le CVF suggère aux skippers d'informer ses équipiers de l'intérêt de la licence FFV avec la mention « compétition » dans le cas d'un éventuel recours aux assurances.

(*) : Le repas des équipages est inclus dans l'inscription pour tout l'équipage pour toute inscription avant le 9 juin 2024. Pour une organisation simple et efficace, il est nécessaire de nous indiquer votre présence ou non. Pour toute inscription au-delà du 9 juin, les frais d'inscriptions seront maintenus mais la participation au repas ne sera pas possible.

Besoin d'une place d'amarrage à Port La Forêt : OUI / NON

Si oui, dates : du/...../..... au/...../.....

	Montant unitaire (A)	Quantité commandée (B)	Total (A x B)
Inscription habitable (par bateau)	100€		
Inscription caravelle (par bateau)	50€		
Adhésion CVF	22€		
Licence FFV adulte avec adhésion CVF	90€		
Licence FFV jeune (moins de 18 ans) avec adhésion CVF	52€		
Licence FFV temporaire 1 journée	24€		
Licence FFV temporaire 4 journées	39€		
Inscription repas des équipages (pour les non-équipiers)	20€		
TOTAL			

Document d'inscription à envoyer par mail à clubdelavalleedesfous@gmail.com avant le 09 juin 2024

Règlement des inscriptions, adhésions et licences le vendredi 14 juin au club house du CVF (à côté de la capitainerie de Port La Forêt) de 17h00 à 19h00.

Privilégier les règlements par chèques à l'inscription

A Noter qu'aucune inscription ne sera réalisé les jours de courses. En cas d'impossibilité d'être présent le vendredi 14 juin, il est demandé d'envoyer par mail (clubdelavalleedesfous@gmail.com) la fiche d'inscription entièrement renseignée et d'envoyer un chèque à l'ordre du CVF pour confirmer l'inscription avant le 9 juin. En cas d'annulation de l'épreuve, le chèque sera réexpédié à son émetteur

Je m'engage à respecter les règles et en particulier la règle fondamentale :

« Il appartient à chaque voilier, sous sa propre responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course. »

Je note que le port des gilets de sauvetage est obligatoire pour tous les membres de l'équipage.

J'autorise le club à prendre et utiliser des photos pour la promotion de la régates et du club.

Date : Signature :